Image not found or type unknown

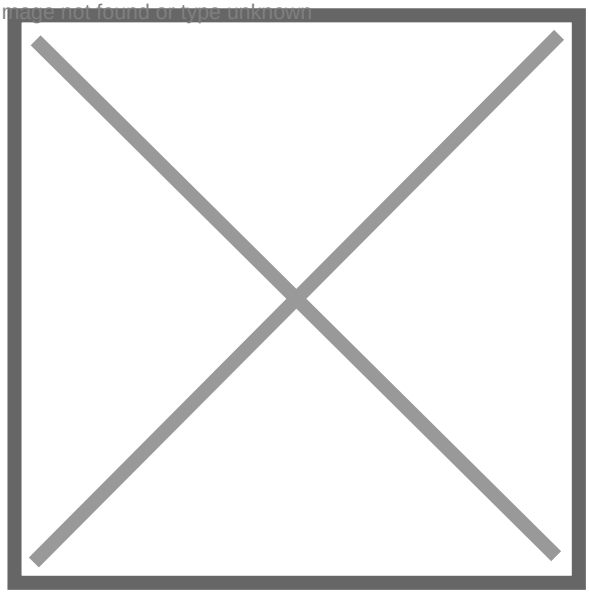

Démission contrat de professionnalisation

Par **Pingouin63**, le **12/05/2014** à **11:52**

Bonjour à tous,

je précise que ce n'est pas pour moi, mais pour une collègue. Elle est en contrat de professionnalisation pour deux ans et est rentrée en septembre 2013 (donc est censée partir en septembre 2015) dans le but de préparer un BTS.

Cela se passe très mal pour elle: elle ne se sent pas soutenue par sa hiérarchie, se sent épiée dans ses moindres faits et gestes, on lui reproche de ne pas être assez autonome, ni force de proposition... Bref, elle souhaiterai partir. De plus, elle se rend compte que son cursus ne lui convient pas du tout, elle souhaiterai donc arrêter ses études actuelles, et se réorienter.

Il semblerait que la démission, en contrat de professionnalisation, n'est pas possible. Et la rupture de contrat conventionnelle ne sera pas validée par les RH (ça n'est pas la politique "maison").

A-t-elle une échappatoire? Ou bien est-elle obligée de finir son contrat?
D'avance merci.

Bonne journée.

Par **Lag0**, le **12/05/2014** à **13:18**

[citation]Il semblerait que la démission, en contrat de professionnalisation, n'est pas

possible.[/citation]
Bonjour,
Tout dépend du type de contrat, un contrat de professionnalisation peut être sous forme de CDD, et là effectivement pas de démission, mais il peut aussi être sous forme de CDI.

Par **Pingouin63**, le **12/05/2014** à **13:50**

Merci pour votre réponse Lag0; et justement elle est en contrat de professionnalisation CDD de 2 ans.

Par **Lag0**, le **12/05/2014** à **15:43**

Donc dans ce cas, il n'y a pas plus de possibilité de rupture conventionnelle qui n'existe que pour un CDI.
Dans le cas du CDD, ne reste que la rupture d'un commun accord.

Par **Pingouin63**, le **12/05/2014** à **15:56**

Merci Lag0, c'est bien ce qu'il me semblait mais je préférais m'en assurer.

Autre question: a-t-elle le droit au chômage dans ce cas?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés